



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES

Question écrite n° 31018

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la diminution brutale et sévère du nombre de postes mis au concours du CAPES externe de philosophie cette année. Les enseignants du département de philosophie de l'Université de Poitiers déplorent de ne pas savoir quelle sera la politique du ministre en matière de formation et de recrutement des professeurs de philosophie. La question qu'ils se posent est celle de savoir si les deux concours - CAPES et agrégation - seront maintenus. Dans l'hypothèse où un seul concours serait maintenu, il souhaiterait savoir quelle serait sa nature et quelle place les instituts universitaires de formation des maîtres prendraient dans cette préparation. Par ailleurs, d'autres préoccupations animent les professeurs qui sont en outre inquiets des effets de carte universitaire que pourraient avoir sur certains départements de philosophie des décisions émanant des IUFM de cesser toute collaboration avec eux pour la préparation du CAPES de philosophie. Dans ces conditions, il est à craindre que les étudiants renoncent à s'inscrire à l'université de Poitiers. Il semble pernicieux d'accepter que dans les années à venir, et au nom de l'application des recommandations du rapport Attali qui prévoit la constitution de « pôles universitaires d'excellence », on en vienne à vider certains départements de province estimés peu rentables de leur substance d'étudiants et, à termes, d'enseignants. Il lui demande de lui indiquer ses intentions sur ce problème.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur des prévisions de recrutement lissées sur cinq et dix ans, qui prennent en compte à la fois les départs définitifs des professeurs, les besoins de remplacement et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Les actuelles projections établissent les besoins moyens annuels en nouveaux enseignants titulaires du second degré à 12 200 pour chacune des rentrées scolaires de 2000 à 2004. Les départs d'enseignants titulaires, notamment en retraite, sont actuellement de l'ordre de 11 200 par an et la diminution prévisible du nombre d'élèves scolarisés entre 1997 et 2007 s'établit à 319 000. Malgré cela, le volume de postes offerts à l'ensemble des concours d'enseignants du second degré est de 13 704, bien supérieur aux seuls besoins de renouvellement des professeurs. En effet, une partie des recrutements effectués par le biais des concours 1999 doit permettre de faire face, lors des rentrées scolaires ultérieures, aux nombreux départs prévus. Ce maintien à un niveau élevé des recrutements permet également de continuer à offrir aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur des débouchés professionnels. S'agissant plus précisément de la philosophie, il est nécessaire de rappeler en quelques chiffres l'environnement au sein duquel évolue cette discipline. Le besoin moyen annuel de recrutement en philosophie s'élève à trente enseignants pour la période 2000 à 2004. Ce calcul a été effectué en soustrayant du besoin prévisible de renouvellement des professeurs de philosophie l'évolution négative prévisionnelle de la demande d'enseignement due à la baisse de la démographie scolaire (- 6 % entre 1997 et 2007, soit près de 4 000 heures) et en prenant en compte la présence de trois cent soixante et onze titulaires au-delà des besoins liés à l'enseignement et au remplacement. Sur la base de ce simple calcul, l'agrégation et le CAPES externes de philosophie devraient être ouverts annuellement à hauteur de trente postes durant les cinq

prochaines sessions. Mais, dans le double souci de continuer à offrir aux jeunes diplômés des débouchés professionnels et de maintenir un apport nouveau au sein du corps enseignant, les places offertes aux concours externes de recrutement de professeurs de philosophie à la session 1999 s'établissent à un niveau beaucoup plus important que le seul besoin moyen annuel. En effet, le nombre global de postes ouverts aux concours externes de recrutement d'enseignants exerçant dans cette discipline est de cent cinquante, soit quatre-vingt-dix à l'agrégation et soixante au CAPES. Cette répartition entre concours permet de tenir compte de la spécificité d'un enseignement totalement dispensé dans les classes terminales de lycée. En ce qui concerne l'origine géographique des lauréats aux concours externes de philosophie, la proportion des candidats des académies hors Ile-de-France est passée de 21 % à 28 % entre les sessions 1998 et 1999, soit pour la dernière session vingt-cinq des quatre-vingt-dix lauréats. Au CAPES externe, la part des admis hors région s'établit à 45 %, contre 44 % à la session 1998. Les résultats de la session 1999 montrent ainsi un accroissement de la part des lauréats issus des académies de province au sein de l'agrégation externe. La dimension nationale de l'ensemble des concours de recrutement des enseignants du second degré, philosophie compris, n'est donc pas remise en cause. La réflexion du ministère continue à propos de l'équilibre CAPES-agrégation en tenant compte des problèmes spécifiques des petits départements mais aussi du contenu même des concours et du résultat de certaines épreuves où les notes sont anormalement basses.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31018

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3394

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6048